

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Restauration des berges et de la ripisyvle c	lu Tavignano, et reconstitution d'une zon	e humide
2. Identification d	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (o	u des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom	
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Agrégats Béton Corse	
Nom, prénom et quaîté de la personne habiitée à représenter la personne morale	M. Pierre PIFFERINI, Gérant	
RCS / SIRET 4 4 0 5 1 2 7	5 4 0 0 0 1 9 Forme jurio	dique SARL
Jolgno	ez à voire demande l'annexe obliga	atoire n°1
	dimensionnement correspondant du pr	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au rega	ard des seulls et critères de la catégorie es d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique 10 : "Canalisation et régularisation des cours d'eau"	Ouvrages de canalisation, de reprofilage entraînent une artificialisation du milleu et seuils suivants : - installations, ouvrages, travaux ou activ	et de régularisation des cours d'eau s'ils sous les conditions de respecter les critères vités conduisant à modifier le profil en long cours d'eau sur une longueur de cours d'eau
	4. Caractéristiques générales du proj	et
Doivent être annexées au présent forme 4.1 Nature du projet, y compris les éven	rlaire les pièces énoncées à la rubrique	
humide et d'une partie de la ripisylve du 1	fin des années 60. l'aménagement de bureaux, de locaux te ar la société Agrégats Béton Corse (A.B.C. avignano. nt été réalisés avant la promulgation du ré	

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de la réduction de l'empreinte environnementale de ses activités, la société ABCorse, en concertation avec les services de l'Etat, envisage :

- de supprimer le seuil aménagé dans le Tavignano au droit de ses installations (prise d'eau),
- de libérer les emprises aménagées en bordure immédiate du cours d'eau et de reprofiler les berges en rive gauche, sur 670 ml environ pour restituer le lit mineur du cours d'eau,
- de reconstituer la ripisylve du Tavignano en rive gauche (cordon insulaire) sur 950 ml, et de supprimer les plantes invasives,
- de réaménager une zone humide en lieu et place d'un ancien méandre.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

#### Suppression du seuil:

Les travaux seront réalisés en période d'étiage, par demi-lit, à l'aide d'une pelle mécanique. L'objectif est de supprimer le seuil qui constitue un obstacle sur le plan écologique.

Le profil en long restitué permettra un raccordement doux des terrains situés à l'amont et à l'aval du seuil.

#### Aménagement de la berge rive gauche et reconstitution de la ripisylve :

Les travaux visent à élargir de 5 m environ le lit mineur du Tavignano en reculant la plate-forme de la société ABCorse. La berge reconstituée pourra être modelée avec des restanques (en fonction de la hauteur de berge). Elle sera végétalisée à l'aide d'essences locales caractéristiques de la ripisylve du Tavignano. Les cannes de Provence présentes seront enlevées et détruites.

#### Reconstitution de la zone humide :

L'ancienne zone humide sera reconstituée par suppression des matériaux de remblais mis sur site. Ceux-ci seront utilisés pour le réaménagement de la carrière de Vaccaja.

La cote de fond de la zone humide correspondra à la cote du lit du Tavignano.

La reprise de la végétation sera spontanée.

# 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue de la phase travaux, un suivi et une gestion de la végétation seront réalisés sur 10 ans.

Ce suivi permettra de s'assurer que le cycle écologique reprend progressivement. L'exploitant s'engage à remplacer les plants qui n'ont pas fonctionné pendant les trois premières années. L'entretien régulier de la végétation permettra également la suppression des jeunes plants de cannes de Provence pouvant se développer sur les talus ou en pied.

Enfin, si besoin, des plantations pourront être réalisées au niveau de la zone humide créée si son développement spontanée n'est pas satisfaisant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité environneme	entale devra être jointe au(x) dossie	er(s) d'autorisation(s).
Le projet visant à réhabiliter environ 950	) ml du Tavignano est soumis à autor	isation au titre de la « Loi sur l'Eau » :
	e ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou c	modifier le profil en long ou le profil en travers du lit conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opérati	on - préciser les unités de mesure utilisées
Grand Linéaire de projet	eurs caractéristiques	Valeur(s)
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _
Commune d'Aléria Lieu-dit « Vaccaja » Société Agrégats Béton Corse (A.B.C.)  Section E Parcelles n°763, 826, 827, 828, 829, 534, 3, 760, 4, 535 et 5.  Section ZC Parcelle n°7.	Pour les catégories 5° a), 6° a), bet c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34° 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées: Aléria	
Jo 4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	oignez à votre demande les ann ion d'une installation ou d'un ouvra o cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	ge existant? Oul Non X
4.7.2 SI oui, décrivez sommairemer différentes composantes de votre indiquez à quelle date II a été auto	projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		Le linaire de projet se situe au sein de la ZNIEFF de type 1*Basse vallée du Tavignano".
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Les aménagements envisagés s'inscrivent sur la commune d'Aléria, commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	Le projet est distant de plus de 3 km des périmètres de protection des monuments historiques situés à l'est de la commune d'Aléria : les "Thermes romains de Santa Laurina", le "Fort Matra", l'"Eglise Saint-Marcel", le "site archéologique d'Aléria", et la "Nécropole pré-romaine et villa romaine".
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	×		Le projet s'inscrit sur une ancienne zone humide détruite par remblaiement à la fin des années 80.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune d'Aléria est concernée par le PPRi inondation du bassin du Bas Tavignano. Ce PPRi a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 18 juillet 2001.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	Le projet est distant de plus de 3 km du site inscrit "Etang de Diane et ses abords" localisé à l'est de la commune d'Aléria.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le projet se situe au sein du site Natura 2000 "Basse vallée du Tavignano" (Zone Spéciale de Conservation). Il vise, entre autre, à reconstituer le cordon insulaire Impacté par le passé par les activités économiques de l'époque.
D'un site classé ?		×	Le projet est distant de plus de 3 km des sites classés "Etang de Diane" et "Site archéologique d'Aléria" localisés à l'est de la commune d'Aléria.

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

**6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?  Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milleu ?		X	Dans le cadre du projet, il est envisagé la suppression de la prise d'eau sur le Tavignano et la restauration des continuités écologiques.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	La réhabilitation de la zone humide, aujourd'hui comblée, doit permettre la reconnexion phréatique avec le Tavignano (restauration des substrats et des horizons humifères).
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	×		Les matériaux de déblais excédentaires seront utilisés pour le réaménagement de l'ancienne carrière de Vaccaja.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	Le projet vise à restaurer les fonctionnalités écologiques du Tavignano dégradées par les opérations passées liées aux activités économiques présentes sur le secteur. A terme le projet assurera à la fois une meilleure tenue de la berge et une plu grande diversité écologique qu'actuellement où la berge est quasi dépourvu de végétation.
Milleu nature		X		Le projet est compris dans la Zone Spéciale de Conservation "Basse vallée du Tavignano" aujourd'hui dégradée sur le tronçon du méandre en amont de la carrière jusqu'à l'aval de l'ancien bras.  Le projet visant à restaurer les fonctionnalités écologiques, il n'est pas susceptible d'avoir un impact négatif sur les habitats et espèces protégées dans le périmètre de ce site Natura 2000. Au contraire, il vise à restaurer un habitat communautaire dégradé.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-ii la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet vise à renaturer une partie des terrains exploités par ABCorse.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le projet est soumis à un risque d'inondabilité très fort lié au cours d'eau du Tavignano. La restauration et la revégtalisation des berges du Tavignano et de la zone humide permettent de réduire le risque inondation sur le secteur. La végétation jouera également un rôle d'atténuation des crues.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		En phase chantier les travaux seront sources d'émissions sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	Les travaux seront réalisés de jour, sans mise en place d'éclairage fixe.
	Engendre-t-it des rejets dans l'air ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		Le projet entraîne la réduction du périmètre exploité par la société ABCorse.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident ; ? Non X Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	nces du projet identif			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :
13				

Un	e annexe traitant de ces éléments) :	
Cf.	document ci-joint (Annexe 5 : Auto-évaluation).	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
Cf.	document ci-joint (Annexe 5 : Auto-évaluation).	
	8. Annexes	
8.	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
8.		
	1 Annexes obligatoires	
	1 Annexes obligatoires  Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	X
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	X
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	X
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'auvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 3: Vuesphotographiques

Annexe 4 : Plan du projet Annexe 5 : Auto-évaluation

Annexe 6 : Stuation du projet par rapport aux périmètres Natura 2000 Annexe 7 : Stuation du projet par rapport aux ZNIETF Annexe 8 : Stuation du projet par rapport aux patrimoines historiques

Annexe 9 : Situation du projet par rapport au Plan de Prévention des Esques inondation (PPR)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

SARL AGREGATS BETON CORSE

Ld Pompugliani - B.P. 49 20270 TALLONE SIRET: 440 512 754 00019

Tél.: 04 95 57 03 65 - Fax: 04 95 57 09 71

Signature

